

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE ANITA CONTI  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Gestion des "trop-versés" (ou "trop-perçus")

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2016

Réuni le : 06/07/2017

Sous la présidence de : Gilles Nottebart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'avis de la commission permanente du 04/07/17

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La gestion des "trop-versés".

Les trop versés sont affectés en faveur du lycée dans les cas suivants :

- tout trop versé inférieur à 8,00 € est définitivement acquis au lycée à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date de notification au créancier
- tout trop versé supérieur ou égal à 8,00 € est définitivement acquis au lycée au 31 décembre de l'année faisant suite à celle de la notification au créancier.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0